

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

AE	: autorisation d'engagement
AFB	: Agence française pour la biodiversité
AMP	: aires marines protégées
CAF	: commission administrative de façade
CAR	: commission administrative régionale
CELRL	: Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
CEREMA	: Centre d'études et d'expertise sur les risques environnement la mobilité et l'aménagement
CGDD	: commissariat général au développement durable
CMF	: conseil maritime de façade
CNP DMM	: Comité national de pilotage de la mise en œuvre des directives relatives au milieu marin
CP	: crédit de paiement
DCE	: directive-cadre sur l'eau
DCSMM	: directive-cadre stratégie pour le milieu marin
DEB	: direction de l'eau et la biodiversité
DIRM	: direction interrégionale de la mer
DGPR	: direction générale de la prévention des risques
DGITM	: direction générale des infrastructures de transport et de la mer
DML	: délégation mer et littoral
DPMA	: direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
DREAL	: direction régionale de l'eau, de l'aménagement et logement
FEAMP	: fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
GCMO	: groupe de concertation de la mise en œuvre de la DCSMM
GROMICO	: groupe miroir de concertation concernant la mise en œuvre de la DCSMM
IFREMER	: Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
MNHN	: Muséum national d'histoire naturelle
ONEMA	: Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PAMM	: plan d'action pour le milieu marin
PdM	: programme de mesures
PMI	: politique maritime intégrée
R-BOP	: responsable de budget opérationnel
R-PROG	: responsable de programme
SCOT	: schéma de cohérence territoriale
SDAGE	: schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SHOM	: Service hydrographique et océanographique de la marine
SGAR	: secrétariat général aux affaires régionales
SRM	: sous-région marine
ST PAMM	: secrétariat technique des PAMM
UO	: unité opérationnelle